# LE BULLETIN MUNICIPAL

## EDITION 1 : AUTOMNE 2020

# LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Décidément cette année 2020 ne ressemble pas aux autres. La salle des fêtes reste muette. Le village semble un peu endormi sans nos manifestations qui l'animent ; autant de moments conviviaux qui manquent à tous.

Je n'oublie pas que l'activité de nos commerçants et entrepreneurs a été fortement impactée par cette crise sanitaire.

J'ai aussi une pensée pour tous nos enfants qui ont repris le chemin de l'école. Je leur souhaite une excellente année scolaire. Hélas, ce n'est pas le masque de Zorro qu'ils portent toute la journée !

Aujourd'hui nous devons faire attention aux autres autant qu'à nous. Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités pour protéger les personnes les plus fragiles.

C'est dans ce climat morose, après tant d'atermoiements du gouvernement, qu'une nouvelle équipe s'est mise en place. Dynamique et volontaire elle souhaite œuvrer pour consolider l'avenir de notre village et de ses habitants.

Elle va s'atteler à développer des projets tout en maintenant une bonne gestion financière.

Je souhaite que ce bulletin municipal vous fasse découvrir, au fil du temps, plusieurs aspects de notre commune. Il y a tant à dire sur son histoire.

Vous y trouverez des informations pratiques concernant les services, les commerces, les artisans, les associations, en bref, tout ce qui fait le bien vivre à St Martin. Je compte sur vous pour y apporter votre contribution.

C'est un premier numéro, d'autres suivront plus étoffés au rythme, nous l'espérons, de deux par an.

N'hésitez pas à consulter le site de la commune saint-martin-lars.fr, vous y trouverez de plus amples informations sur les décisions du Conseil Municipal.

Portez-vous bien

Bonne lecture

Le Maire

Xavier Diot

# VOTRE CONSEIL MUNICIPAL SE PRESENTE

**Votre nouveau Conseil Municipal a été élu le 28 juin 2020 pour un mandat de 6 ans.**

Nous sommes (de gauche à droite) :

Viviane Boireau, Nathalie Augas, Evelyne Jatiault, Alison McDonagh (première adjointe), Xavier Diot (maire), Annick Biguet, Jacky Charruault, Daniel Diot (deuxième adjoint), Bernard Teillet, Laurent Clément, Armelle Hatry-Chatelain

Le Conseil Municipal se réunit en principe chaque mois (séances ouvertes au public). Chaque conseiller peut faire partie d'une ou de plusieurs commissions. Ces commissions font des propositions qui sont présentées au Conseil Municipal. Le Maire est de droit Président de toutes les commissions communales.

# *Commissions communales*

**Commission d'analyse d'appels d'offres et du développement économique**

Alison McDONAGH
Daniel DIOT
Jacky CHARRUAULT

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Alison McDONAGH
Viviane BOIREAU
Armelle HATRY-CHATELAIN
Evelyne JATIAULT
Bernard TEILLET
Katia BOULIN (hors Conseil)
Nathalin CLEUET (hors Conseil)
Janick DEPYPER (hors Conseil)
Emeric MARTIN (hors Conseil)
Colette MONARD-DIOT (hors Conseil)

**Commission de la voirie, des réseaux, de l'urbanisme et des technologies**

Daniel DIOT
Viviane BOIREAU
Jacky CHARRUAULT
Laurent CLEMENT

**Commission des bâtiments communaux et du cimetière**

Alison McDONAGH
Daniel DIOT
Nathalie AUGAS
Annick BIGUET
Laurent CLEMENT
Armelle HATRY-CHATELAIN

**Commission des finances**

Alison McDONAGH
Annick BIGUET
Viviane BOIREAU
Jacky CHARRUAULT
Bernard TEILLET

**Commission de la communication et de l'information**

Alison McDONAGH
Daniel DIOT
Nathalie AUGAS
Evelyne JATIAULT

**Commission du cadre de vie et du plan d'eau (fleurissement et embellissement urbain, sentiers de randonnées, espaces verts, baignade, pêche)**

Alison McDONAGH
Daniel DIOT
Annick BIGUET
Armelle HATRY-CHATELAIN
Bernard TEILLET

# *Syndicats intercommunaux*

**Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)**
Xavier DIOT titulaire
Alison McDONAGH suppléante

**Syndicat mixte Agence des Territoires de la Vienne (AT86)**
Xavier DIOT titulaire
Alison McDONAGH suppléante

**Syndicat intercommunal de gestion du collège de L'Isle Jourdain**
Xavier DIOT référent
Daniel DIOT référent

**Syndicat interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER)**
Laurent CLEMENT titulaire
Armelle HATRY-CHATELAIN suppléante

**Syndicat Energies Vienne**
Alison McDONAGH titulaire
Viviane BOIREAU suppléante

**Eaux de Vienne—SIVEER**
Viviane BOIREAU

**Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
Daniel DIOT délégué élu
Hélène PIC-DIOT délégué agent

**Ecomusée**
Nathalie AUGAS titulaire
Evelyne JATIAULT suppléant

**Délégué de la défense**
Laurent CLEMENT

**Maison des Jeunes et de la Culture (MJC de L'Isle Jourdain)**
Xavier DIOT

**Délégué à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCVG)**
Alison McDONAGH

**Commissions à la CCVG**

Daniel DIOT (Voirie)

Evelyne JATIAULT (Tourisme, Culture et Patrimoine)

Alison McDONAGH (Transition écologique, Environnement, GEMAPI, Eau potable)

Viviane BOIREAU (Habitat)

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

## A QUOI SERT LE CCAS A SAINT MARTIN L'ARS ?

Le CCAS est présent dans toutes les communes du territoire.

C'est un organisme constitué de membres du Conseil Municipal qui se sont portés volontaires, ainsi que d'autres personnes de la commune qui s'y intéressent.

Il a pour mission d'intervenir auprès des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables de la commune, afin de maintenir le dialogue social : c'est-à-dire les personnes vivant seules, les personnes âgées et isolées, les personnes à mobilité réduite, ou des personnes atteintes de maladies… mais aussi les personnes momentanément en incapacité de se déplacer, pour faire les courses par exemple.

Le CCAS a aussi pour mission de traiter des dossiers d'aides sociale transmis par le Conseil Départemental.

**Tout cela se fait bien entendu dans la plus grande confidentialité et le respect de chacun.**

Pendant nos interventions nous nous devons d'être attentifs aux discussions et au comportement des gens. Si nous constatons quelque chose de préoccupant, nous en informons le maire ou l'un des adjoints qui eux se chargeront de faire le nécessaire. Toute cette attention nous devons la renforcer surtout pendant les périodes de canicule, de grand froid ou de crise sanitaire, annoncées par la Préfecture.

Pour cela nous avons mis en place des secteurs géographiques sur la commune, avec des responsables sur chaque secteur (voir page suivante).

Alison McDonagh a crée un réseau supplémentaire dédié aux personnes de nationalité britannique, non seulement pour rester en contact mais aussi pour disséminer des informations importantes dans leur langue maternelle.

**N'hésitez pas à solliciter un responsable de votre secteur en cas de besoin.**

| Secteur | Responsable | Lieu-dits |
|---|---|---|
| A | **Evelyne Jatiault**<br>**(07.87.63.03.00)**<br>Laurent Clément<br>Annick Biguet | La Boule d'Or<br>Viviers<br>La Brunetière<br>Les Cours<br>Le Peu<br>La Maison Neuve<br>Destilles<br>La Grande Tangüe<br>La Petite Tangüe<br>Les Fays |
| B | **Viviane Boireau**<br>**(06.33.77.90.17)**<br>Nathalin Cleuet | Les Tours<br>Les Forges<br>La Gautière<br>Chigné<br>La Robinerie<br>Les Courtines<br>Le Ripousson<br>Le Remigeoux<br>L'Air des Champs<br>Les Roches<br>Combe |
| C | **Xavier Diot**<br>**(07.70.56.06.21)**<br>Armelle Hatry-Chatelain<br>Jacky Charruault | Les Badouillères<br>Les Jalinières<br>Les Brousses<br>Chez Piquet<br>Pique Fesse<br>Chez l'Arabe<br>La Bergerie<br>Puy Chevrier<br>Les Venelles<br>Fontaine<br>Bel Air<br>Bois de Lafa<br>La Grange du Bois<br>Abbaye de la Réau |
| D | **Daniel Diot**<br>**(06.74.70.75.97)**<br>Nathalie Augas<br>Colette Monard-Diot<br>Emeric Martin | L'Etang de Razay<br>La Valette<br>Maillé<br>La Basse Rue<br>Le Rochereau<br>Bars<br>Clouère<br>La Brunelière<br>Beaulieu<br>Tenue de Beaulieu<br>Les Alleux<br>Corigné<br>La Frincardière |
| E | **Alison McDonagh**<br>**(06.82.56.56.05)**<br>Bernard Teillet<br>Janick Depyper<br>Katia Boulin | Le Bourg<br>Les Maladries |

GENERATIONS, SOLIDARITE, LOISIRS

Président – Michel Beau

En 2014, **Générations, Solidarité, Loisirs** (GSL) a pris le relai du « club du 3ème âge » crée en 1976 à Saint Martin L'Ars, comme cela s'est fait dans de très nombreuses communes rurales à l'époque sous l'impulsion des Conseils Généraux et Communaux en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole.

Cette nouvelle appellation traduit la volonté d'ouverture à **toutes personnes, retraitées ou non, quel que soit leur âge.**

Association à but non lucratif, gérée conformément à la loi de juillet 1901, elle a pour objet de « susciter, encourager, organiser toutes réalisations ayant pour but de rompre l'isolement des personnes », « développer les rencontres, créer les liens, coordonner des actions de solidarité, de loisirs, culturelles et sportives », participer ainsi à la vie communale dans le respect des convictions de chacun.

Elle adhère et participe à la politique de la Fédération Départementale de la Vienne (6 000 adhérents) et Nationale (600 000 adhérents) de **Générations Mouvement**.

En 2020, GSL enregistre 122 adhérents.

Différentes activités sont proposées : belote et jeux 2 après-midi par mois, marches 2 fois par semaine, chorale en partenariat avec le Comité des Fêtes, 3 repas par an, lotos, concours de belote, voyages, découvertes, conférences, balades pique-nique etc….

Malheureusement, depuis mars 2020 nous subissons, comme beaucoup d'autres, les effets de la pandémie Covid-19. Presque toutes les manifestations programmées ont dû être annulées ; la santé d'abord !

Bien sûr, nous espérons des jours meilleurs et le plaisir de nous retrouver le plus vite possible. En attendant, prenez bien soins de vous.

Pour plus d'information ou d'aide éventuelle, vous pouvez contacter le président Michel BEAU (05 49 87 42 92), la secrétaire Michelle TRIBERT (05 49 87 81 70) ou le trésorier Daniel DIOT (06 74 70 75 97). Et si vous souhaitez nous rejoindre, les 15 administrateurs seront heureux de vous accueillir !

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Président – Yves Villechange

Notre section a été pendant des années active, avec dix-huit adhérents ; avec l'âge, nous sommes plus que huit.

Nous avons la chance d'avoir un jeune adhérent qui a bien voulu se joindre à nous et qui est notre porte-drapeau pour le 8 mai et le 11 novembre.

Jusqu'à présent nous avons assisté aux obsèques pour honorer avec notre drapeau les camarades de notre secteur 6 qui nous ont quitté : maintenant il ne nous est plus possible, ce qui est regrettable. Si une personne de bonne volonté était disponible pour nous le porter dans ces moments, elle serait la bienvenue.

ACCA SAINT MARTIN L'ARS

Président – Gilbert Pasquet

Local de chasse, buvette et vestiaires au stade. Nombre de chasseurs 35

| | |
|---|---|
| Vice Président | Yves Villechange |
| Trésorier | Bernard Thromas |
| Trésorier Adjoint | Michel Beau |
| Secrétaire | Jean-Paul Charruault |
| Secrétaire adjoint | Matthias Huvelin |
| Membres du bureau | Maurice Fort Florian Fumeron Alexandre Caillaud |

COMITE DES FETES

Présidente – Sara Menard

Email : comitedesfetes86350@gmail.com Tel : 06.03.17.93.51

Le Comité des Fêtes est une association de loi 1901, il a pour but de mettre en œuvre et de réaliser des projets d'animations culturelles, éducatifs, sociaux, festifs sur sa commune.

Tous les membres actifs sont bénévoles. Actuellement, nous faisons appel à de nouvelles personnes pour contribuer à la création des évènements et à leur bon déroulement.

Vous pouvez nous rejoindre en nous contactant par téléphone, mail ou sur notre page Facebook.

Les évènements sont momentanément interrompus pour cause de sécurité sanitaire.

Ils reprendront début d'année 2021 avec notre assemblée générale.

Je remercie les St Martinois et les St Martinoises fidèles à nos manifestations ainsi que la municipalité qui nous soutient et nous fait confiance.

Je remercie également tous les membres actifs présents tout au long de l'année.

La Présidente, Sara MESNARD

**Nos animations tout au long de l'année sont :**

- Le Yoga avec Maryse, le jeudi matin de 11h30 à12h30
- La chorale avec Frédéric, le mardi soir de 17h30 à 18h45
- Atelier créatif pour tous, le mardi après-midi 14h30 à 17h

**Les évènements prévus de l'année 2020 et envisagés pour 2021 sont :**

- Assemblée générale en début d'année, adhésion : 5€
- Les croqueurs de pommes « démonstration de la taille des arbres »
- Le Repas Tripes de Monmon
- La balade Nature « Reconnexion à soi et à la nature »
- Marché gourmand
- Nuit des étoiles
- Concert de la Chorale « La clé des chants »
- Fête de Noël

CUMA (Coopérative à l'Utilisation de Matériel Agricole)

Président – Xavier Jatiault

La CUMA était au départ une association d'exploitants agricoles ; elle fut créée en 1969. Aujourd'hui la CUMA est composée d'un Conseil d'Administration de 15 personnes et de responsables de matériel ; elle a 80 adhérents à son actif, en sa possession de matériel de semis , de récolte, des fourrages, travail du sol, entretien des végetaux, d'épandage et autres …

Les appareils que nous avons sont très couteux, mais répartis sur des groupes cela permet à chaque adhérent de faire son travail avec du matériel performant et compétent à moindre coût. Nous souhaitons l'arrivée de jeunes exploitants pour renouveler les générations et pour assurer une prospérité à la CUMA.

FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et handicapé) – Section Availles Limouzine

Président – Yves Pailler

Cette association aide les personnes victimes d'accidents ou de maladie professionnelle, les personnes en situation d'invalidité ou handicap, par exemple pour des demandes d'une pension ou en cas de litiges d'ordre professionnel ou administratif.

Permanences aux mairies de L'Isle Jourdain ou Availles-Limouzine, les premiers mardis du mois : pour plus information appeler le 05 49 48 59 34 ou envoyer un mail à : fnath.vienne@wanadoo.fr

# LES COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES DE NOTRE COMMUNE

**Garage : Le P'tit Saint Martin**
6, Rue des Epis
Tél : 05 49 87 62 10

Horaires : du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
le samedi de 8H00 à 12H00

Garage mécanique, réparation et entretien toutes marques, service de dépannage.

---

**Garage : EIRL Joseph**
2 Rue des Maladries
Tél. : 05 49 87 04 24 ou le 06 76 11 10 85

Horaires : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Réparation tous véhicules : tracteurs, machines agricoles, tondeuses et camping-cars.

Services de dépannage, remorquage, valise diagnostic, pneus et attelages (agrée toutes marques).

---

**Epicerie : Tony Proxi**
1 Rue du Lavoir
Tél : 05 49 87 80 73

Horaires : du mardi au samedi de 8h30 – 19h00 et le dimanche de 9h00 à 12h15.

Choix de nombreux produits locaux : frais, *épicerie* fine, produits divers… Cuisson du pain sur place, viennoiseries…

Mais aussi : française des jeux, journaux, poste, photocopies, dépôt UPS, (Amazon, Chronopost). Gaz
Livraison à domicile.

---

**Restaurant : Le Martin Pêcheur**
6 Rue du Plan d'Eau
Tél: 05 49 87 82 76

Mail : restaurantlemartinpecheur86350@gmail.com

Ouvert tous les jours sauf le lundi

Salle intérieure et terrasse. Formule buffet à volonté (fabrication maison), menus gourmands (sur réservation), plats à emporter, service traiteur, soirées à thème.

---

**Restaurant – Traiteur : Chez Joseph**
2 Rue des Maladries
Tél. : 05 49 87 04 24 ou le 06 76 11 10 85
Facebook.com/eirljoseph/

Horaires : été : du lundi au dimanche de 10h00 à 14h00 et de 18h00 à 22h00.
hiver : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 10h00 à 14h00 et de 18h00 à 21h30 et le mardi et jeudi de 10h00 à 14h00

Bar, salle intérieure climatisée et terrasse. Large choix de menus à consommer sur place ou à emporter mais aussi : Fast food et hamburgers, traiteur, soirées à thème…

Epicerie : boissons, gâteaux, cuisson du pain sur place, cigarettes, journaux, gaz…

**Coiffeuse : Hair'Line**

FOURNEAU Valérie, coiffeuse à domicile

5, lieu-dit Maillé

Tél : 06 47 81 28 11

Facebook / Hair'line coiffure à domicile

Horaires : du mardi au samedi de 9h00 à 18h00 (selon les disponibilités)

Coiffeuse diplômée pour homme, femme, enfant et pour tous évènements.

**Brocante : La Source**

5, Place du Souvenir

Tél : 06 40 05 37 77 ou le 07 57 52 00 08

Horaires : mercredi au samedi de 10h00 à 17h00 et le dimanche de 12h00 à 18h00

Vente de meubles restaurés et de nombreux objets, style à la fois classique et vintage, création et déco.

---

**Artisan : DELHOMME Jean-Louis**

Le Bois de Lafa

Tél : 05 49 87 82 84 ou le 06 82 47 24 05

Plaquiste – Plâtrier – Carreleur – Isolation intérieur

---

**Artisan : FUMERON Jean-Yves**

16, Rue des Madadries

Tél : 05 49 87 66 69 ou le 06 86 46 75 27

Mail : jean-yves.fumeron@orange.fr

Maçonnerie intérieure et extérieure

---

**Multiservice : VANDAELE Eric**

7, La Bergerie

Tél : 06 20 94 66 61

Bricolage, travaux du bâtiment intérieur et extérieur, entretien des espaces verts : tonte, taille…

---

**Gîte : la Maison de Rolland**

BRACHET Marie et Bernard - lieu-dit la Brunetière

Tél : 05 49 87 60 44 et le 06 58 04 67 02

www.gites-de-france.com

Maison rénovée en rez de chaussée, sur un grand terrain clos et pelousé. 2 chambres, 4 personnes.

---

**Gîte : de la Maison Neuve**

JATIAULT Evelyne et Xavier - lieu-dit la Maison Neuve

Tél : 05 49 48 93 59 ou le 07 87 63 03 00

www.gites-de-france.com

Grand gîte aménagé à la ferme en pleine nature et entièrement clos. 5 chambres, 10 personnes. Terrasse, étangs, jeux…

**Gîte et Chambres d'hôtes : Les Hirondelles**

CODLING Anne - 7, Les Hirondelles, lieu-dit Viviers

Tél : 05 49 87 74 43 ou le 07 80 48 06 66

www.giteinvienne.com

Ferme récemment rénovée, jardin, terrasse. 3 chambres, 7 personnes. Petit déjeuner compris.
Fermé de novembre à mars.

---

**Gîte : du Pont de Maillé**

TRIBERT Michelle - lieu-dit Pont de Maillé

Tél : 05 49 87 81 70

www.gites-de-france.com

Ancienne ferme rénovée, vaste terrain descendant jusqu'à la rivière. 3 chambres, 6 personnes

## LES NOUVEAUX ARRIVÉS

**Restaurant : Le Saint Martin**

2, Place du 1er Juin

Tél : 09 51 76 09 12

Eric.cartier@gmail.com

Horaires : tous les jours de 5h30 à 22h00 sauf le dimanche de 8h00 à 16h00 et uniquement l'été.
Bar, salle intérieure et terrasse. Menu du jour mais aussi spécialités de la maison : burger, brochetas, pâtes carbonara, poulet au curry, frites maison… (travail uniquement avec des produits frais). Glaces.

Petit déjeuner français et anglais.

---

**Coiffeuse : New's Coiffure**

MERIGOT Elodie, camion itinérant

Tél : 06 88 29 62 02

www.newscoiffureiteuil.com

Coiffure pour homme, femme, enfant (toutes prestations)

Horaires : avec ou sans rendez-vous, tous les deuxième mardi de chaque mois de 9h30 à 17h30.

A côté du plan d'eau entre la salle des associations et l'ancien atelier municipal.

# LES BUDGETS DE LA COMMUNE 2020

La commune a un budget principal de fonctionnement (dépenses et recettes quotidiennes) et un budget principal d'investissement (projets à longue terme).

Il y a aussi des budgets annexes pour l'assainissement et le lotissement.

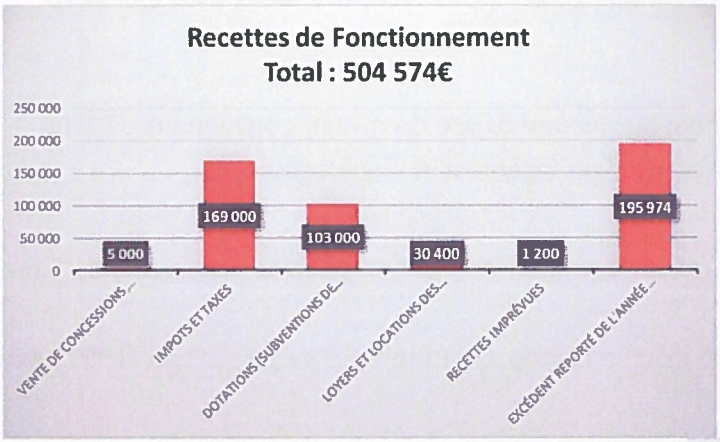


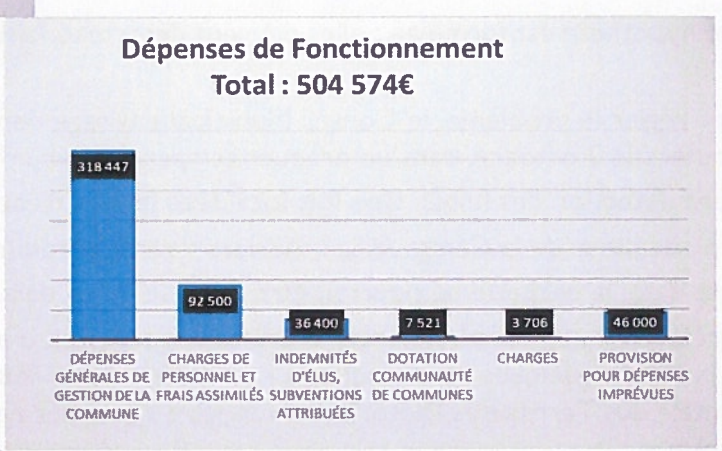


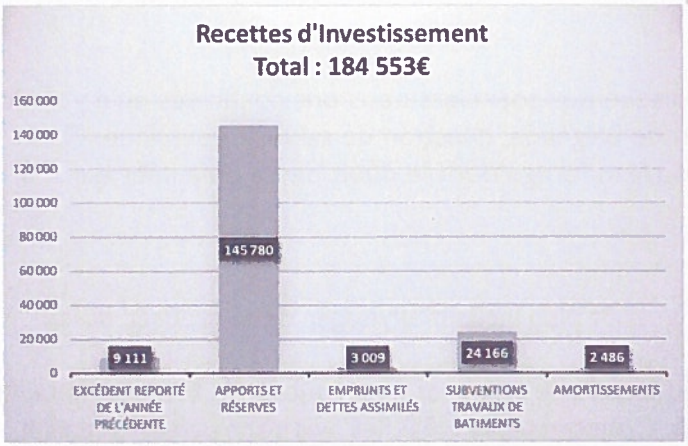


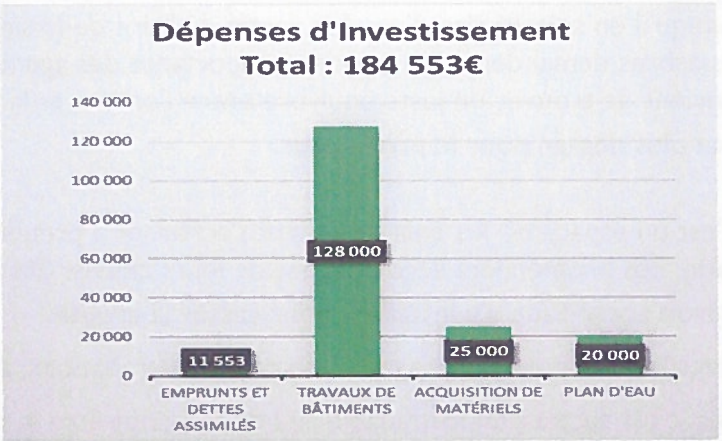

# *Plan d'eau*

En décembre 2016, le plan d'eau situé sur l'aire de loisirs a été vidangé. Les poissons : carpe, gardons et autres ont été vendus à un pisciculteur. Les indésirables poissons-chats, eux, ont été mis à la disposition de l'équarisseur.

L'été suivant la vase a été curée, après analyses, et épandue chez certains agriculteurs.

Cette opération a été décidée pour améliorer la qualité de l'eau, la présence de micro-algues appelées cyanobactéries étant quelquefois responsable de l'interdiction de baignade en période estivale (quand toutefois nous pouvons disposer d'un surveillant de baignade dont le coût financier est de l'ordre de 3 800€ pour juillet et août).

Depuis, après trois hivers pourtant bien pluvieux, nous constatons une baisse de niveau conséquente. Nous avons fait appel à des sourciers et avons demandé le concours d'un ingénieur en hydrogéologie.

Le constat est sévère : il y a des fuites !

Les écrevisses, en nombre imposant, y contribuent sans aucun doute en créant des galeries mais au vu de l'importance des pertes, cela reste anecdotique.

Un bref historique permet de nous rappeler qu'autrefois, dans le champ où a été crée ce plan d'eau (1992) existaient des sources.

Une hypothèse est formulée : elles peuvent désormais faire office de siphon.

Pour régler le problème, le Conseil Municipal envisage de vidanger partiellement le plan d'eau. Cette opération débutera le 2 octobre, dans un premier temps un niveau d'eau d'environ 30cm sera maintenu pour une première détection des fuites. Une fois localisées le plan d'eau pourrait être asséché pour les travaux d'étanchéité.

Le pisciculteur de la Gaingaudrie à Adriers devrait pratiquer la pêche du plan d'eau le 23 octobre. Hors de cette date, la pêcherie ne pourrait être réalisée qu'en décembre.

Il prélèvera le poisson : brochets, black-bass, gardons introduits dans le plan d'eau depuis le dernier vidange et il les stockera quelques mois jusqu'à la remise en eau de l'étang. Nous avions demandé à la Direction Départementale des Territoires l'autorisation de faire séjourner nos poissons dans une partie du canal : cela nous a été refusé.

Nous avons également demandé la création d'un forage, puisque nos sourciers nous ont confirmés qu'il y avait de l'eau en sous-sol. Cela pour améliorer la qualité de l'eau de baignade, question de salubrité publique. On nous autoriserait, peut-être, à faire des travaux pour un nouveau forage dont le débit devra être inférieur à 8 m3/heure.

Mais nous en avons déjà un comme ça !

D'ailleurs, selon les dires de l'ingénieur en hydrogéologie, il serait plus facile d'envisager de le creuser davantage.

Quoiqu'il en soit, le plan d'eau fait partie de l'aire de loisirs dont l'entretien est conséquent : la tonte et la taille des arbres demandent une présence importante des agents. Concernant la taille, les avis sont partagés mais il convient de trouver un juste équilibre entre l'ombre et la lumière, entre les habitats dédiés à la faune et un espace plus dégagé pour le promeneur.

C'est un espace où les enfants aiment s'acharner à prendre place sur la tyrolienne, où on peut apercevoir, le matin, des promeneurs accompagnés de leurs chiens. On peut y voir aussi des gens de passage qui, trouvant cet endroit accueillant, s'y installent pour casser la croûte.

Bien sûr nous devons faire face à certaines dégradations, actes de vandalisme et à quelques vols ……..

Mais, c'est surtout un formidable lieu de vie, peut-être le cœur de notre commune.

# La Grange du Paradis

Dans les années 90, la commune a acquis la grange et la maison de ferme au lieu dit Le Paradis. Depuis, diverses manifestations s'y sont succédées : fêtes associatives, vide greniers, repas communaux, un spectacle théâtrale et des concerts musicaux.

Cette grange reçoit donc du public.

A ce titre, elle doit répondre aux règles exigeantes de l'accessibilité et de la sécurité.

Dans cet objectif, un maître d'œuvre a été sollicité pour évaluer les travaux à réaliser : création de sanitaires à l'intérieur, pose d'extracteurs de fumée, de portes à poignées anti-panique, baie vitrée, création d'un local de rangement, de circuits électriques conformes, agrandissement de l'office (appellation officielle du coin cuisine !), raccordement au réseau d'assainissement collectif .....

Pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une chape en béton sera posée sur toute la surface restante du bâtiment.

Un estimatif des travaux calé sur un premier plan d'aménagement a été proposé par le maître d'œuvre. Un second plan tenant compte de nos observations vient de nous être présenté. Ces modifications ne sont pas à ce jour chiffrées.

La commune s'est rapprochée de la Communauté de Communes, service des politiques contractuelles, pour que ce projet puisse être éligible à toute subvention, qu'elle soit allouée par l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), par la Région ou le Département (« Activ2 »).

Il convient donc de prendre son temps pour bien penser l'aménagement de cet espace à vocation estivale. Il faudra trouver le bon équilibre entre le respect des normes exigées et le maintien du charme authentique de cette grange.

Elle dispose, selon les professionnels du spectacle et de la restauration, d'un gros potentiel.

De plus son environnement vaste et paisible, loin de toute circulation routière, est un atout supplémentaire.

# *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)*

La commune de Saint Martin L'Ars ne dispose pas de documents d'urbanisme, elle dépend donc du Règlement National de l'Urbanisme.

Vous le savez, en matière d'urbanisme, la règle est de ne plus consommer l'espace agricole.

C'est pourquoi un changement d'affectation des granges est une alternative intéressante.

Elles peuvent ainsi bénéficier d'un nouveau statu à vocation d'habitation.

La Commission Communale en a déjà repéré une quinzaine.

Dans la mesure où le PLUI n'est pas encore achevé, vous avez la possibilité de demander à ce que votre grange soit répertoriée.

Pour cela, vous êtes priés de prendre contact avec la mairie dans les meilleurs délais.

# *RESPECTONS NOS VOISINS !*

Le bruit est une cause majeure du stress – surtout les bruits forts, répétés, et aux moments inopportuns.

Bien sûr que chacun a le droit de faire la fête de temps en temps. Dans ce cas c'est une simple question de politesse de prévenir les voisins.

Nous avons également tous besoin de passer la tondeuse, scier du bois, débroussailler, utiliser une raboteuse, une perceuse ……

MAIS saviez-vous que les horaires sont réglementés, par un arrêté préfectoral du 19 juin 2007, concernant les travaux de bricolage ou jardinage dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de la personne par sa durée, sa répétition ou son intensité ?

L'utilisation de tels appareils N'EST AUTORISEE QU'AUX HORAIRES SUIVANTS :

**Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00**

**Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

En dehors des ces horaires, vous êtes en contravention avec la loi.

D'autres bruits dits « **LIES AU COMPORTEMENT » ET « SANS NECESSITE » SONT INTERDITS, PAR CE MEME ARRETE, DE JOUR COMME DE NUIT.**

Malheureusement on les connaît tous :

Les aboiements des chiens, ou la musique trop forte du voisin, qui nous réveillent trop tôt le matin, ou qui gâchent nos repas champêtres et nos soirées en plein air entre amis, ou qui nous empêchent de dormir la nuit …..

Là il s'agit d'UN SIMPLE MANQUE DE RESPECT d'un voisin envers les autres. Tout le monde a le droit à la tranquillité chez lui. Une personne qui persiste à perturber la vie de ses voisins risque une amende.

Si vous estimez que le bruit du voisinage porte atteinte à votre tranquillité, vous pouvez faire une réclamation par écrit à Monsieur le Maire. Il est toujours souhaitable d'en parler directement avec votre voisin au préalable si possible. Le bien-fondé de votre plainte sera vérifié indépendamment par le maire ou un adjoint. La confidentialité est assurée.

# *A VOS PLUMES !*

*Le bulletin va paraître 2 fois par an, si vous avez des idées d'articles, de rubriques, de témoignages, d'astuces, mais aussi des photographies (villages, associations, fête des voisins, citoyenneté …), nouvelles ou anciennes etc… n'hésitez pas à nous les soumettre.*

*La forme est libre, manuscrite ou électronique et vous pouvez nous les transmettre par courrier : Mairie de Saint-Martin-l'Ars, 10 rue du Lavoir 86350 Saint-Martin-l'Ars, par mail : contact@saint-martin-lars.fr ou les déposer directement en mairie.*

Commission communication et information:

Xavier DIOT

Alison McDONAGH

Daniel DIOT

Nathalie AUGAS

Evelyne JATIAULT